



MAIRIE DE SAINT-PIAT

Eure et Loir

Section de Grogneul

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le mercredi 12 avril à 19 heures 00, les membres de la Section communale de Grogneul légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Saint-Piat dans la salle de réunion, sous la Présidence de M. Didier COOLEN, Président de la Section de Grogneul.

Date de la convocation : mardi 04 avril 2023

ORDRE DU JOUR :

◆ **Délibération n° 2023/04-18 :**

Autorisation au Président de la Section de Grogneul à relever appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif du 13 mars 2023 – **Approuvée**

◆ **Délibération n° 2023/04-19 :**

Autorisation au Président de la Section de Commune de Grogneul à mener une action en justice auprès du Tribunal Judiciaire – **Approuvée**